

MAIRIE DE ST VALLIER DE THIEY – BUDGET COMMUNAL ST VALLIER DE THIEY – BUDGET PRIMITIF 2022

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES (articles L.2313-1 et L.3313-1 du CGCT)

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs
Population totale	3 758 hab.
Nombre d'élèves scolarisés des écoles publiques du 1er degré	372 élèves
Longueur de la voirie communale	30 601,12 ml
Nombre d'organismes de coopération intercommunale auxquels participe la commune	5
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	12 696 m ²

INFORMATIONS FINANCIERES -CHIFFRES CLES (*)	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate en euros par habitant
Total des produits de fonctionnement = A	3 551	960	1 043
Total des charges de fonctionnement = B	3 111	842	900
Résultat comptable (A – B = R)	440	119	143
Total des ressources d'investissement = C	1 133	306	430
Total des dépenses d'investissement = D	1 195	323	410
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E	62	17	-20
Capacité d'autofinancement brute = CAF	570	154	198
Encours de la dette au 31/12/2020	3 599	974	728
Fonds de roulement	403	109	380

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (*)	En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Bases nettes imposées au profit de la commune :			
- Foncier bâti	4 624	1 251	1 275
- Foncier non bâti	29	8	27
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	7 009	1 896	1 437
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
- Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Taux :	Taux voté		Taux moyen de la strate
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	14,56 %		14,27 %
- Foncier bâti	14,31 %		18,97 %
- Foncier non bâti	71,58 %		48,55 %
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0,00 %		0,00 %
- Cotisation foncière des entreprises	0,00 %		0,00 %
Produits des impôts locaux :			
- Taxe d'habitation (y compris THLV)	1 020	276	205
- Foncier bâti	661	179	242
- Foncier non bâti	21	6	13
- Foncier non bâti (Taxe additionnelle)	0	0	0
- Cotisation foncière des entreprises	0	0	0
Produits des impôts de répartition :			
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0	0	0
- Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	0	0	0
- Taxe sur les surfaces commerciales	0	0	0

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Action et des Comptes publics (comptes individuels des collectivités – Année 2020) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX (*)					
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
3 551	960	1 043	Total des produits de fonctionnement = A	<u>en % des produits CAF</u>	
3 512	950	1 013	Produits de fonctionnement CAF		
1 728	467	463	dont : Impôts locaux	49,19	45,76
401	109	66	Autres impôts et taxes	11,42	6,54
614	166	147	Dotation globale de fonctionnement	17,48	14,56
17	5	2	FCTVA	0,00	0,15
152	41	64	Produits des services et du domaine	0,00	6,33
3 111	842	900	Total des charges de fonctionnement = B	<u>en % des charges</u>	
2 942	796	815	Charges de fonctionnement CAF		
1 569	424	447	dont : Charges de personnel	53,34	54,77
783	212	227	Achats et charges externes	26,60	27,78
128	35	20	Charges financières	4,36	2,46
148	40	28	Contingents	5,05	3,38
138	37	49	Subventions versées	4,69	5,95
440	119	143	Résultat comptable = A - B = R		
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT					
1 133	306	430	Total des ressources d'investissement = C	<u>en % des ressources</u>	
175	47	51	dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées	15,45	11,93
303	82	70	Subventions reçues	26,77	16,29
22	6	18	Taxe d'aménagement	0,00	4,12
171	46	45	FCTVA	15,12	10,55
0	0	0	Retour de biens affectés, concédés,,,	0	0
1 195	323	410	Total des emplois d'investissement = D	<u>en % des emplois</u>	
868	235	302	dont : Dépenses d'équipement	72,66	73,58
327	88	78	Remboursement d'emprunts et dettes as,	27,33	19,05
0	0	1	Charges à répartir	0	0,13
0	0	1	Immobilisations affectées, concédées,,,	0	0,07
62	17	-20	Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C		
0	0	0	Solde des opérations pour le compte de tiers		
62	17	-20	Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E		
378	102	163	Résultat d'ensemble = R - E		
AUTOFINANCEMENT				<u>en % des produits CAF</u>	
626	169	217	Excédent brut de fonctionnement	17,82	21,44
570	154	198	Capacité d'autofinancement = CAF	16,23	19,52
243	66	120	CAF nette du rbt en capital des emprunts	6,93	11,80

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Action et des Comptes publics (comptes individuels des collectivités – Année 2020) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		Ratios de structure	Moyenne de la strate
			ENDETTEMENT	<u>en % des produits CAF</u>	
3 599	974	728	Encours total de la dette au 31/12/2020	102,48	71,89
3 588	971	713	Encours des dettes bancaires et assimilées	0,01	87,40
3 588	971	711	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	0,01	70,15
455	123	97	Annuité de la dette	12,94	9,53
403	109	380	FONDS DE ROULEMENT		

ELEMENTS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE (*)						
Les bases imposées et les réductions (exonérations, abattements) accordées sur délibérations						
Bases nettes au profit de la commune			Taxe	Réductions de base accordées sur délibérations		
En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate		En milliers d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
7 009	1 896	1 437	Taxe d'habitation (y compris THLV)	0,00	0,00	68,00
4 624	1 251	1 275	Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00	0,00
29	8	27	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	-	-	-
0,00	0,00	0,00	Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,00	0,00
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale						
Produit des impôts locaux			Taxe	Taux voté	Taux moyen de la strate	
1 020	276	205	Taxe d'habitation (y compris THLV)	14,56%	14,27%	
661	179	242	Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,31%	18,97%	
21	6	13	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	71,58%	48,55%	
0,00	0,00	0,00	Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0%	0%	
0,00	0,00	0,00	Cotisation foncière des entreprises	0%	0%	
Les produits des impôts de répartition						
Produit des impôts de répartition			Taxe			
0,00	0,00	0,00	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	-	-	
0,00	0,00	0,00	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	-	-	
0,00	0,00	0,00	Taxe sur les surfaces commerciales	-	-	

(*) Chiffres issus du site internet du Ministère de l'Action et des Comptes publics (comptes individuels des collectivités – Année 2020) – Données individuelles du budget principal seul et exprimées en euros. Strate : communes de 3 500 à 5 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Priorités du budget primitif 2022 :

Section de fonctionnement :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

*** Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Le budget primitif 2022 a été préparé avec une dotation prévisionnelle sur le chapitre 011 en augmentation de 19,15 % par rapport au CA 2021 sachant que depuis 2020, les dépenses ont été modifiées par la crise sanitaire et sont peu représentatives.

Variations significatives sur le 011 :

- 60612 – Electricité : Augmentation de 56,7 % : + 44 944,10 €.
- 60621 – Gaz : Augmentation de 60 % soit 18 330,77 €.
- 60622 – Carburants : Augmentation de 30 % soit 5 380,66 €.

Soit une augmentation totale de la dotation pour l'énergie de **68 655,63 €**.

- 611 – Contrat de prestation de services : + 5 802,49 € (pose et dépose des illuminations de Noël par une société).
- 6132 – Locations immobilières : + 7 520 € (location local commercial sur l'année et propriété déviation chemin de la Siagne pendant les travaux).
- 614 – Charges locatives de propriété : - 10 308,36 € (travail de fonds fait avec le syndic de la maison de santé).

Les charges à caractère général ont augmenté de 149 526,07 € entre 2020 et 2021, avec des évolutions variables dont les plus significatives sont :

- Augmentation des dépenses de :
 - 60612 - Electricité : + 19 620,66 €.
 - 60621 - Combustibles : + 8 109,27 €.
 - 6064 - Fournitures administratives : augmentation de 84,40 % (5 578,64 €) liée au fonctionnement du centre de vaccination.
 - 6068 - Autres matériels et fournitures de 79,70 % soit 4 601,02 €. Reprise du fleurissement en 2021, très peu de fleurissement en 2020.
 - 614 – Charges locatives de copropriété + 10 579,55 € notamment pour les charges de la maison de santé.
 - 615231 – Entretien voirie : + 22 447,38 € comprenant des travaux de débroussaillage plus importants ainsi qu'un contrat de prestation pour du personnel de voirie pour le mois de décembre 2021.
 - 6228 – Honoraires : + 20 876,78 € dus aux honoraires d'un prestataire pour le suivi des ERP et une augmentation de la prestation de la chef de projet en alimentation durable.
 - 6283 – Frais de nettoyage : augmentation de 29 108,58 € liée au remplacement d'un agent en accident de travail et au surcoût d'entretien de la maison de santé lié au centre de vaccination.
 - 615221- Entretien des bâtiments publics : + 29 678,08 € (la facture des travaux de peinture de l'école Emile Félix pour 38 433,60 € a été mandatée en 2022).
 - 615231 - Voirie : + 20 244,66 € (au 1^{er} trimestre 2022, la commune a fait appel à une société pour l'entretien de la voirie, une facture de débroussaillage de 8 253,98 € de 2021 est passée sur 2022 et un débroussaillage supplémentaire de 5 019,82 € s'ajoute en 2022 pour les terrains achetés par l'EPF).
 - 615232 – Réseaux : + 9 337 € (depuis le 1^{er} juillet 2021, la commune fait appel à une société privée pour l'entretien de l'éclairage public. Pour mémoire, le coût annuel avec le SDEG était de 29 514,48 €).
 - 6156 – Maintenance : + 25 509,72 € (nouveaux contrats : informatique + 6300€, appareils de lavage, dératisation, extension de certains contrats : ascenseur maison de santé, VMC, carte bancaire, paramétrage SICTIAM M57 ...).
 - 6161 – 6168 – Assurances : - 24 583,62 € liée à la baisse de la sinistralité.
 - 6226 – Honoraires : + 17 442,22 € Chef de projet en alimentation durable : +10 500 € (financé dans le cadre du PAT), frais de géomètre (division Alvarez, chemin de Sainte Anne, Avenue Nicolas Lombard).
 - 626 – Frais de télécommunications : + 4 446,53 € comprenant 3000 € de communication digitale.
 - 6232 – Fêtes et cérémonies : + 17 365,34 € (très peu de spectacles en 2021, mais réduit à 42 650 € pour les spectacles l'Espace du Thieu en 2022).

Evolution des autres dépenses de fonctionnement :

*** Chapitre 012 : Dépenses de personnel**

Ainsi que présenté lors du débat d'orientations budgétaires, le budget primitif 2022 des dépenses du personnel s'établit comme suit :

Le montant inscrit en charge de personnel augmente de 207 451,42 € par rapport au compte administratif 2021. Cette augmentation s'explique par les postes de :

- Le poste de chef de projet Petites Villes de demain sur 12 mois en 2022 contre 4 mois en 2021.
- 1 poste au service administratif sur 12 mois en 2022 contre 6 mois en 2021.
- 1 chevauchement d'un cadre administratif pendant 5 mois.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en considération les charges des sociétés de nettoyage, Maison de Santé comprise, (105 989,18 € en 2021 et 106 380 € de prévu en 2022), un trimestre de personnel de voirie représentant 24 012 € en 2022 ainsi que la personne responsable de la restauration scolaire à Emile Félix (poste non valorisé, intégré dans les coûts de repas).

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2022, l'effectif total des agents était de 45,50 comprenant 43 agents à temps complet et 1,70 agents à temps non complet.

Il y a 37,50 agents titulaires et 8 non titulaires en CDD, dont 1 ATSEM, 2 agents de surveillance scolaire (Papy Trafic), 2 aux services des accueils de l'hôtel de ville et de l'Espace du Thiey, 3 aux services techniques.

* Autres variations significatives des dépenses de fonctionnement

Le total des contributions aux syndicats reste stable par rapport au CA 2021 comprenant deux évolutions significatives :

- La contribution au SDEG diminue de 20 721,31 € (suppression de l'éclairage public mais augmentation des coûts de contribution d'emprunt liés aux travaux d'éclairage public).
- La contribution pour le SIVU est 1 957 € (représentant la part de la commune pour le salarié).
- La participation de la commune à la caisse des écoles augmente de 37 800 €.
- Le montant des subventions aux associations augmente de 11335,60 €. En 2021, la subvention au COF avait été divisée par 3, et aucune subvention n'a été versé à l'ASV Foot.

Les charges d'intérêts diminuent de 7 824,28 €.

* Dotation aux amortissements

En 2022, la dotation de 242 643 € correspond aux amortissements des dépenses d'investissements réalisés en 2021 et des années antérieures, dont 69 335 € pour les acquisitions immobilières et 50 895,09 € pour les matériels et outillages techniques.

Par délibération n° 2021.29.06.01 du 29/06/21, le Conseil Municipal a approuvé le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01/01/22. Le passage de la M14 à la M57 oblige la commune à amortir les investissements de l'année en cours. Comme le montant exact n'est pas connu au moment du vote du BP 2022, des décisions modificatives permettront de les intégrer par semestre.

Imputation	Libellé	Montant annuité pour 2022 (6811 DO chap,042 / 28XXX RO chap,040)
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme (PLU)	3 246,00 €
28031	Frais d'études	6 264,00 €
28033	Frais d'insertions	64,00 €
280422	Amortissement bâtiments et installations (participation financière 25 logements sociaux le Clos Valérenc)	5 862,00 €
2804412	Amortissement subvention d'équipement bâtiments et installations (cession terrain pour construction gendarmerie)	14 660,00 €
2805	Amortissements concessions et droits similaires (logiciels, licences, sites internet...)	3 912,84 €
281321	Amortissements immeubles de rapport (logements locatifs communaux et maison de santé)	69 335,00 €
28152	Amortissement installations de voirie	2 672,84 €
281568	Amortissements autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile (hydrants)	13 818,00 €
281578	Amortissements autres matériels et outillages de voirie (fraise à neige, glutton, tracteur stade de foot,,)	10 582,00 €
28158	Amortissements autres installations, matériel et outillages techniques (aspirateurs, panneaux, radiateurs,,,,)	50 895,09 €
281828	Amortissement matériel de transport (renault master, remorque dacia et vélo électrique,,,,)	19 660,83 €
281838	Amortissements matériel de bureau et matériel informatique	17 343,78 €
281831	Amortissements matériel informatique scolaire	2 063,00 €
281841	Amortissements matériel de bureau et mobilier	8 147,66 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers scolaires	1 902,00 €
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles (livres, cd, dvd, sauteuse...)	33 570,04 €
	Arrondi de 0,92 € pour un total de 264 000,00 €	0,92 €
	TOTAL	264 000,00 €

Evolution des recettes de fonctionnement :

Comme chaque année, l'inscription des recettes de fonctionnement est prévue avec prudence. Elle intègre notamment :

*** Produits des services :**

- Les recettes de la coupe de bois d'un montant de 12 265 € (sachant que la commune a payé le bûcheron 6 223,03 € et devra une participation à l'ONF).
- Une prévision modérée des recettes de spectacles.
- Une augmentation de la dotation forfaitaire (DGF) de 2 608 € pour 2022.
- Une augmentation de la dotation de solidarité rurale de 18 839 € pour 2022.
- Une augmentation des charges de location 5 862,85 € dont 5 352,21 € pour la maison de santé.

*** Attributions de compensation :**

- Une diminution de 12 198 € des attributions de compensations (transfert de la compétence eaux pluviales et précision d'un schéma directeur d'eaux pluviales réalisée par la CAPG).

*** Dotations, participations et revenus des immeubles**

- Une augmentation des dotations de 21 447 € et notamment de la dotation de solidarité rurale.
- Une augmentation de 7 884 € de FCTVA de fonctionnement.
- Une augmentation de 25 000 € suite à la reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial (la moitié de la subvention).
- Une inscription de 38 510 € pour le centre de vaccination.
- Une augmentation des revenus des immeubles de 18 328,41 € liée aux loyers des nouveaux commerces, le laboratoire de la boucherie, la boutique éphémère et le nouveau local commercial.

*** Taux de la fiscalité directe locale**

Une augmentation de la taxe foncière sur le bâti et un maintien de la taxe foncière sur le non-bâti. L'augmentation de deux points cumulée à la revalorisation annuelle des bases (+3,4%) génère une recette supplémentaire de 155 075 €. Le taux moyen national de la taxe sur le foncier bâti est de 26,4 %.

Taxes locales	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	24,93%	26,93%
Taxe foncière non (bâti)	71,58%	71,58%

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement :

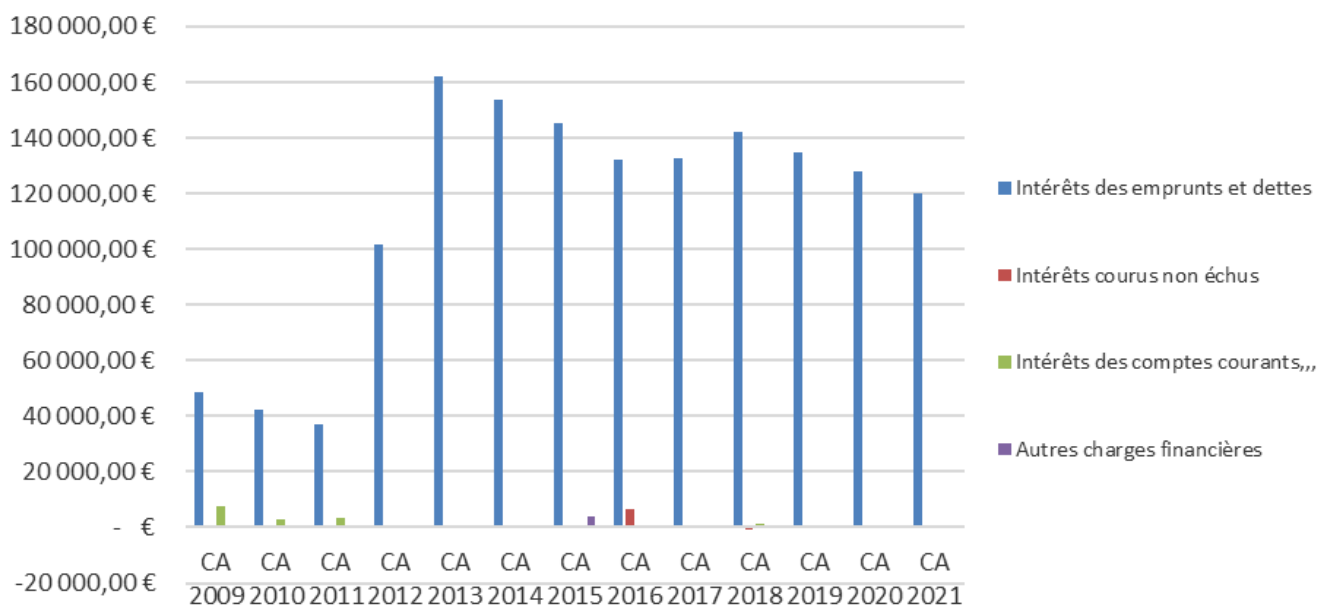
En 2022, les dépenses d'investissement comprennent :

- Acquisition foncière :
 - Trois logements pour augmenter le parc de logements sociaux en application des obligations liées à la loi SRU.
 - Un local commercial rue Adrien Guébard.
- Environnement :
 - Installation de lampadaires solaires autonomes à l'allée du stade.
 - Passage en led et pose d'horloges astronomiques sur l'éclairage public.
 - Pose d'un composteur à la cuisine centrale des 4 saisons.
- Equipement :
 - Poursuite de la sécurisation incendie par la pose d'hydrants.
 - Ligne de vie sur les toitures de l'école Collet de Gasq.
 - Acquisition d'extincteurs.
 - Acquisition de défibrillateurs.
 - Matériel informatique pour les écoles et pour l'hôtel de ville.
- Espace du Thiey :
 - Fonds de livres.
 - Remplacement matériel informatique.
 - Divers mobiliers et matériels.
- Etudes :
 - Etude du plan guide dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ».
 - Plan Local d'Urbanisme.

- Maison de santé :
 - Armoires pour le centre de vaccination et enseigne.
- Entretien du Patrimoine :
 - Rénovation des toitures : crèche et chapelle Sainte Luce.
 - Pose d'une alarme à la salle des Ferrages, remise aux normes électriques au stade de foot, pose de nouveaux radiateurs économes d'énergie à la chauffage Chapelle Saint Esprit.
 - Logements locatifs : chauffage place du Tour, fenêtres logements locatifs, électricité rue Adrien Guébard.
- Voirie :
 - Travaux de confortement du mur de soutènement du chemin d'Entrevaux.

Le remboursement du capital des emprunts :

Au 01/01/22, le capital restant dû est de 3 357 754,79 €. En 2022, la commune se désendette de 237 665 €.



Revitalisation du commerce en centre-ville – Programme Petites Villes de Demain :

- Acquisition d'un local commercial situé au 3 rue Adrien Guébard.

Recettes d'investissement :

Principales recettes d'investissement prévues en 2022 :

- FCTVA : 121 660,00 € avec une mise en place du FCTVA automatisé à partir de l'exercice comptable 2022.
- Taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement) : 80 000,00 €.
- L'inscription des recettes de subventions comprend les subventions déjà accordées ainsi que les demandes de subvention en cours par l'Etat, la Région ou le Département. Cependant, comme chaque année, les dépenses ne seront réalisées qu'une fois les subventions attribuées par les organismes financeurs.

Capacité de désendettement :

Tableau d'extinction prévisionnel de la dette au 01/01/22								
Exercice	Dette en capital au 01/01/22	Amortissement	ICNE N-1	Intérêts	ICNE	Annuité	Dette en capital au 31/12/22	Charge Intérêts
2022	3 357 754,79	237 664,52	5 074,94	112 176,36	4 686,27	349 840,88	3 120 090,27	111 787,69
2023	3 120 090,27	245 166,49	4 686,27	103 581,66	4 276,77	348 748,15	2 874 923,78	103 172,16
2024	2 874 923,78	252 780,31	4 276,77	95 105,52	3 668,87	347 885,83	2 622 143,47	94 497,62
2025	2 622 143,47	261 149,17	3 668,87	85 219,52	3 424,83	346 368,69	2 360 994,30	84 975,48
2026	2 360 994,30	236 815,86	3 424,83	76 081,13	3 020,44	312 896,99	2 124 178,44	75 676,74
2027	2 124 178,44	244 830,16	3 020,44	66 944,20	2 595,65	311 774,36	1 879 348,28	66 519,41
2028	1 879 348,28	253 079,12	2 595,65	57 567,23	2 159,82	310 646,35	1 626 269,16	57 131,40
2029	1 626 269,16	261 959,97	2 159,82	47 705,29	1 540,20	309 665,26	1 364 309,19	47 085,67
2030	1 364 309,19	271 115,33	1 540,20	37 184,47	1 169,03	308 299,80	1 093 193,86	36 813,30
2031	1 093 193,86	280 686,63	1 169,03	26 481,59	723,67	307 168,22	812 507,23	26 036,23
2032	812 507,23	290 664,82	723,67	15 363,72	206,54	306 028,54	521 842,41	14 846,59
2033	521 842,41	68 204,28	206,54	9 083,84	165,20	77 288,12	453 638,13	9 042,50
2034	453 638,13	62 460,02	165,20	7 981,74	142,87	70 441,76	391 178,11	7 959,41
2035	391 178,11	53 186,71	142,87	6 949,61	122,20	60 136,32	337 991,40	6 928,94
2036	337 991,40	50 072,80	122,20	6 001,22	105,25	56 074,02	287 918,60	5 984,27
2037	287 918,60	50 072,80	105,25	5 059,86	86,95	55 132,66	237 845,80	5 041,56
2038	237 845,80	50 072,80	86,95	4 118,49	68,64	54 191,29	187 773,00	4 100,18
2039	187 773,00	50 072,80	68,64	3 177,12	49,78	53 249,92	137 700,20	3 158,26
2040	137 700,20	50 072,80	49,78	2 235,75	32,03	52 308,55	87 627,40	2 218,00
2041	87 627,40	50 072,80	32,03	1 294,38	13,73	51 367,18	37 554,60	1 276,08
2042	37 554,60	37 554,60	13,73	353,02	0,00	37 907,62	0,00	339,29
	25 916 782,42	3 357 754,79	33 333,68	769 665,72	28 258,74	4 127 420,51	22 559 027,63	764 590,78

Calcul de la capacité d'autofinancement brute :

- CAF brute = Recettes réelles de fonctionnement (70 à 76) – Charges réelles de fonctionnement (60 à 66), soit :
3 668 328,00 € - 3 553 990,33 € = **114 337,67 €**

Calcul de la capacité d'autofinancement nette :

- CAF nette = CAF brute – remboursement du capital de la dette de l'exercice (1641), soit :

114 337,67 € - 237 665,00 € = - **123 327,33 €**

Cependant avec les recettes propres d'investissement, l'épargne nette est positive de **103 332,67 €** égale à : - 123 327,33 € - (121 660,00 € + 80 000,00 € + 25 000,00 €)

- FCTVA (10222) : 121 660,00 €

- Taxe d'aménagement (10226) : 80 000,00 €

- Produits de cessions immobilières (024) : 25 000,00 €

Montant du budget consolidé avec les budgets annexes :

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE		
Tableau balance générale du BP 2022		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	3 554 490,33 €	4 089 343,37 €
Opérations d'ordre de section à section	565 698,04 €	30 845,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €
TOTAL	4 120 188,37 €	4 120 188,37 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	1 481 788,78 €	946 935,74 €
Opérations d'ordre de section à section	30 845,00 €	565 698,04 €
Opérations patrimoniales	27 820,67 €	27 820,67 €
TOTAL	1 540 454,45 €	1 540 454,45 €

BUDGET ANNEXE - CIMETIERE		
Tableau balance générale du BP 2022		
Section d'exploitation	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	27 640,70 €	27 640,70 €
TOTAL	27 640,70 €	27 640,70 €

BUDGET ANNEXE - CCAS		
Tableau balance générale du BP 2022		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	22 958,00 €	22 958,00 €
TOTAL	22 958,00 €	22 958,00 €
Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €	5 000,00 €

BUDGET CAISSE DES ECOLES		
Tableau balance générale du BP 2022		
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de l'exercice	357 880,00 €	357 880,00 €
TOTAL	357 880,00 €	357 880,00 €

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	
Tableau balance générale du BP 2022	
Section de fonctionnement	Montant
Dépenses	4 528 667,07 €
Recettes	4 528 667,07 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 545 454,45 €
Recettes	1 545 454,45 €
Total général des dépenses	6 074 121,52 €
Total général des recettes	6 074 121,52 €